

Image not found or type unknown



Durée caution professionnelle

Par **Raf2r**, le **03/12/2021** à **13:17**

Bonjour,

j'ai créé une sas en 2015 et obtenu un découvert autorisé j'ai signé un document de caution, entre temps ma société est passée en sas et en 2020 en liquidation amiable, aujourd'hui décembre 2021 un huissier me poursuit pour épurer cette dette, y a-t-il un délai de durée légale qui l'empêche de poursuivre ? Je n'ai reçu aucun document en main propre ni jugement pour le moment...

merci de votre retour

cordialement,

Par **Marck.ESP**, le **05/12/2021** à **11:22**

Bonjour

Avez-vous procédé à une liquidation "amiable" alors qu'il y avait des dettes ?